

AVANT ET APRES LES VACANCES

Dépostage FO n'a pas signé l'accord sur le dé-postage car il ne prend pas en compte la spécificité du 3X8 fixe et ainsi ne reconnaît pas le dé-postage des salariés travaillant de 5h à 13h ou de 13 à 21h, de plus concernant la rotation (exigée par la direction) l'indemnisation de la prime de nuit devrait être systématique car prévu dans les accords Sanofi Chimie et dans la CCN de la chimie. Enfin l'accord proposé est plus mauvais que l'ancien accord Aventis.

Salaires. Pour les salaires (clause de revoyure du 3 juillet) il est inconcevable qu'une entreprise de la taille de la notre et l'une des plus rentable du CAC-40 n'assure pas le maintien du pouvoir d'achat de ses salariés (suite aux très nombreuses hausses annoncées -céréales, énergie, produits manufacturés....
Pour dépasser la crainte de certains syndicats qui s'opposent à l'attribution d'un talon (car paraît-il ça ressert l'écart hiérarchique des salaires mais que cet écart soit de 2,1 ou de 1,9, la masse salariale reste la même) **FO** a proposé l'attribution d'une augmentation forfaitaire des salaires de 120 € pour toutes les catégories (cadres, technicien et ouvriers.)

A la rentrée. *Localement* deux négociations devraient avoir lieu au cours du dernier trimestre.

L'indemnité de transport a fait l'objet de deux réunions de négociation. Nous avons bien compris les propos tenus par le DRH « je n'ai pas mission pour augmenter le budget transport », cependant l'établissement de Sisteron vient de conclure un accord sur le même thème où les frais de transport sont indemnisés sur la base du billet SNCF 2eme classe, visiblement nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne.

Pour notre part, à la deuxième réunion nous avons fait les propositions suivantes :

Maintien des transports collectifs sur le trajet Ambert-Vertolaye pour les postes et 1 A/R en journée (7h30-16h30).

Transfert du bus (8h30-17h30) à titre expérimental et après étude et sondage des salariés concernés, sur le trajet Vertolaye/Courpière.

Mise en place d'une prime de transport pour les salariés ne bénéficiant pas des bus. Cette prime serait calculée selon la formule "billet second classe SNCF (autre que TGV) pour une distance allant de 1 à 30 Km. ($P = (a+bd)*2$ où P est le montant de la prime en euros par jour travaillé, a est une constante fonction de la distance parcourue, b est le prix kilométrique SNCF seconde classe et d est la distance aller en kilomètre entre le domicile et le site).

Ouverture sur R:\Public d'un espace dédié au co-voiturage.

Réalisées des campagnes de sensibilisation aux "risques trajet" conjointes avec la direction, le CHSCT et la CRAM.

La prise en compte de la perte financière engendrée par la rotation du personnel de nuit : Lors de la dernière négociation au niveau de Sanofi Chimie M. Gravatte a annoncé l'ouverture de négociation spécifique à Verto sur le changement de poste et ses conséquences sur le salaire. Pour notre part notre proposition sera simple – **maintien à 100 % du salaire de nuit** pendant la période de rotation-.

Au niveau groupe une négociation sur l'emploi et l'insertion des handicapés est programmée, ainsi qu'une réunion sur les « seniors » suite au débriefing de présentation des transparents du 26 juin.

Au niveau chimie l'examen des bilans sociaux prévus en avril devrait se tenir en septembre (A consulter sur R:\Public\FOVERTO double clic sur le logo et rubrique « bilans sociaux » Il est à noter que Verto a le plus faible % des œuvres sociales(indicateur 71 du BS) de la chimie 0,57% pour 1,13 a Aramon, 1,3 a Neuville et 1,06 a Sisteron.

Enfin les groupes de travail sur l'observatoire de l'emploi et la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) devraient conclure leurs travaux.

Bonnes vacances à tous.
